Lucerne (Suisse): condamné pour avoir “blessé au cou” sa victime, le touriste schizophrène ressort libre du tribunal

06/09/2019 à 9h09

Touriste condamné après un coup de couteau à pain

Un Néerlandais de 45 ans qui avait agressé un marginal a été reconnu coupable de **lésions corporelles graves**.

Les faits remontent à avril 2018. Ils s’étaient produits à l’entrée d’un magasin de Lucerne. Au terme d’une dispute, C., un touriste néerlandais, avait **légèrement blessé** au cou un marginal avec un couteau à pain. Face à la Cour, **le prévenu d’origine afghane** a soutenu qu’il n’avait fait qu’agiter la lame devant la victime afin de l’effrayer.

[…]

Comme l’homme a déjà passé seize mois en détention préventive, **il est libre**.

[…]

Le Tribunal pénal lucernois a reconnu **une responsabilité pénale légèrement diminuée**. En effet, le prévenu était en état d’ébriété avancée au moment des faits. Une expertise psychiatrique a conclu que l’homme, qui était venu rendre visite à un parent établi en Suisse, **souffrait de**

schizophrénie.

[…]

L’article dans son intégralité sur 20 Minutes